

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**
Service de l'eau et des risques

Unité prévention des risques

Dossier suivi par :
Frédéric Macarez

☎ : 04.68.38.10.50
☎ : 04.68.38.10.59
✉ : frederic.macarez
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 18 JUIL. 2019

Monsieur le Président,

Dans l'attente de la conduite des diverses procédures de révision ou d'élaboration de Plan de Prévention des Risques d'inondation dans le département, j'ai l'honneur de vous adresser une copie des règles devant être prises en compte dans l'application du droit des sols qui a été porté à connaissance des communes par M. le Préfet en date du 11 juillet 2019.

Afin de vous permettre d'avoir une connaissance actualisée de ces aléas sur votre territoire ou sur le territoire pour lequel vos services instruisent les autorisations d'urbanismes, vous trouverez ci-joint une copie des cartes et des règles devant être prise en compte dans l'application du droit des sols mais également pour l'élaboration des documents d'urbanismes.

Mes services restent à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
La Directrice Adjointe,*



Séverine CATHALA

Liste de destinataires in fine